

CERTIFICAT B00493

ICPF atteste que

CFS Consultant Franck Schneider

NDA 44670657767 - SIREN 801594391

9 Rue Des Tilleuls 67450 Mundolsheim FR,

est certifié



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Au titre des catégories d'actions suivantes

- Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)

Valide du 07/10/2024 au 06/10/2027 - Première émission le 07/10/2020

François GALINOU
Président



Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur www.cofrac.fr

Date de début de validité : **10/11/2024**
Date de fin de validité : **09/11/2027**
Date de certification initiale : 10/11/2021
Edité le : 13/11/2024



2411_CN_04965-V1

Certificat

des organismes prestataires d'actions
concourant au développement des compétences



ISQ Certification certifie que

KINEMA4

60 BOULEVARD DES BELGES 69006 LYON

SIREN : 898319058 - N° de déclaration d'activité : 84691845669

Est conforme aux critères de certification mentionnés à l'article L. 6316-1 du Code du Travail et au décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle au décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences au décret n°2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L.6316-1 du code du travail à l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D.6316-1-1 du Code du travail à l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation au guide de lecture du référentiel national qualité, version en vigueur au programme de certification d'ISQ Certification, version en vigueur

Pour la(es) catégorie(s) d'actions suivante(s) :

- Les actions de formation
- Les bilans de compétences
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Les actions de formation par apprentissage

Les sites dans le périmètre de la certification sont précisés en annexe.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. CLEMENT'.

Emmanuel CLEMENT MONDOLONI
Président





2411_CN_04965-V1

Certificat

des organismes prestataires d'actions
concourant au développement des compétences

Annexe

Le(s) site(s) inclus dans le périmètre de la certification :

KINEMA4 - 60 BOULEVARD DES BELGES 69006 LYON